

# ASL LE VIEUX MOULIN

**Assemblée Générale du 9 juin 2023**



# Ouverture de séance

# SOMMAIRE

- Désignation du président de séance, scrutateurs et secrétaire
- Présentation du bureau et des différentes commissions
- Compte de l'exercice 2022 et Approbation
- Budget Prévisionnel 2023 et Approbation
- Cotisation 2023
- Projets en cours
- Projets Réalisés
- Informations diverses
- Questions diverses

# DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

- Après appel des candidatures, l'assemblée désigne **Vincent MIGLIORERO** président de séance.
  - Votent contre : 0
  - S'abstiennent : 0
  - Votent pour : 100 %

# DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

- Après appel des candidatures, l'assemblée désigne **M. MARCON** et **M. SCELLES** scrutateurs de séance.
  - Votent contre : 0
  - S'abstiennent : 0
  - Votent pour : 100%

# DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- Après appel des candidatures, l'assemblée désigne **Frédérique PERRIN** secrétaire de séance.
  - Votent contre : 0
  - S'abstiennent : 0
  - Votent pour : 100%

# PRÉSENTATION DU BUREAU

**Administratif**

Frédérique  
PERRIN

**Trésorerie**

Frédéric  
RICHARD

**Travaux /  
Voiries**

Guillaume  
CHOLLET  
  
Raphaël  
SIRGUEY  
  
MARCON

**Techniques  
& Entretien**

Frédéric RICHARD  
  
Patrick BAERT  
  
Hervé SCELLES  
  
MARCON

**Relation  
Public**

Roger DUPUIS

**Internet**

Guillaume  
CHOLLET  
  
Frédérique  
PERRIN

# PRÉSENTATION DU BUREAU

**Appel à volontaire pour rejoindre le bureau.**

**Le bureau de l'ASL souligne l'intérêt du Conseil Syndical et l'implication des volontaires pour la gestion du Lotissement. Ce fonctionnement permet d'avoir un faible coût de cotisation. Un syndic de copropriété serait beaucoup plus onéreux et pas forcément plus efficace.**

# COMPTE EXERCICE 2022

DEPENSES	
Frais bancaire (caution)	0 €
Timbres/Courriers	0 €
Voirie	252 €
Assurance AVIVA	689 €
Assainissement Curage du Forez	6 721 €
SAUR	1 124,4 €
EDF - Pompes	460,61 €
Trésor Public	85 €
Papeteries	0 €
Ets Gouteyron	6 501,14 €
Cotisation ADCN	0 €
Remboursement avance	48,35 €
location salle AG	0 €
entretien station relevage	0 €
site internet	229,2 €
Travaux Espaces Verts	0 €
Expert Arbre	0 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>16 110,70 €</b>

# COMPTE EXERCICE 2022

REVENU	
COTISATIONS	10 314 €
SAS REDURON	1 352 €
EURIGEST	1 768 €
CITE NOUVELLE	1 456 €
Intérêt livret	0 €
Autres	0 €
<b>TOTAL REVENU</b>	<b>14 890 €</b>
<b>SOLDE 2022</b>	<b>- 1 220,70 €</b>

Le déficit s'explique par la SAUR payée 2 fois sur la même année (2021 et 2022) mais récupéré pour moitié grâce à l'arrivée de cotisations en retard.

# TRÉSORERIE / EPARGNE

**TRESORERIE AU 31/12/2022**

**+ 17 762, 71 €**

**EPARGNE AU 31/12/2022**

**+ 7 865,96 €**

L'Épargne est prévue pour les réparations et/ou remplacement des pompes et l'abattage des arbres en 2023. Actuellement les pompes sont nettoyées tous les 15 jours – Curage du forez. Depuis la construction du lotissement, 1 seule pompe a déjà été changée.

**Rappel : Eviter de jeter les lingettes dans les toilettes qui peuvent amener à colmater voir casser la pompe - Une pompe coute environ 2500 euros**

# APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

- Après avoir pris connaissance des comptes du syndicat, l'assemblée approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
  - Votent contre : 0
  - S'abstiennent : 0
  - Votent pour : 100 %

# BILAN PRÉVISIONNEL 2023

DEPENSES	
Assurance	500 €
Assainissement Curage du Forez	5 900 €
Compteur d'eau ASA	550 €
EDF - Pompes	660 €
Frais de courrier	100 €
Taxe foncière	76 €
Ets Gouteyron	6 500 €
Travaux espaces verts	200 €
Impression	100 €
Cotisation ADCN	100 €
location salle AG	0 €
entretien station relevage	200 €
site internet	144 €
Divers - fonctionnement	200 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 330€</b>

REVENUS	
COTISATIONS	14 935 €
<b>SOLDE 2023</b>	<b>- 395 €</b>

# APPROBATION DU BUDGET

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/23 au 31/12/23.

- Votent contre : 0
- S'abstiennent : 0
- Votent pour : 100 %

**Commentaire** : dans la cotisation, pas de provision pour le compte épargne, pas nécessaire pour le moment. Budget stable mais nous nous attendons à une augmentation des factures d'électricité

# COTISATION

## Cotisations absentes au 09/06/2023

Année	Nombre
2019	0
2020	2
2021	3
2022	8

## Montant de la cotisation 2023

**103 €**

Changement de chiffre de la cotisation chaque année, pour pouvoir plus facilement tracer les cotisations dans les comptes d'une année à l'autre.

# COTISATION

**Proposition montant de la cotisation 2024**

**102 €**

**Proposition montant de la cotisation 2025**

**101 €**

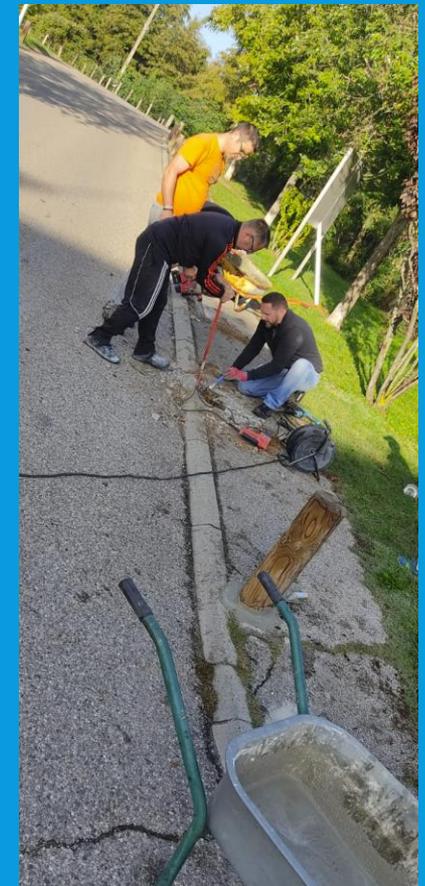
**Proposition montant de la cotisation 2026**

**110 €**

# PROJETS RÉALISÉS

## Poteaux à l'entrée du lotissement

- Réfection des poteaux par des membres du lotissement en octobre 2022



# PROJETS RÉALISÉS

## Composteur collectif

- Composteur mis en place gracieusement par Loire Forez Agglomération
- Positionner à l'entrée du lotissement.
- A usage de tous les copropriétaires et résidents.
- Gestion quotidienne par 3 référents identifiés parmi les copropriétaires.
- Une vingtaine de familles l'utilise
- Retour d'expérience des utilisateurs ?
  - ⇒ pas de mauvais déchets dedans,
  - ⇒ référent loire forez dit qu'il fonctionne bien



# PROJETS REALISES

## Etude des arbres du lotissement

- 9 peupliers ont été abattus autour du bassin
- 10 arbustes replantés avec variétés diverses (prunus, charmilles, pommier à fleur, arbre à caramel etc...)

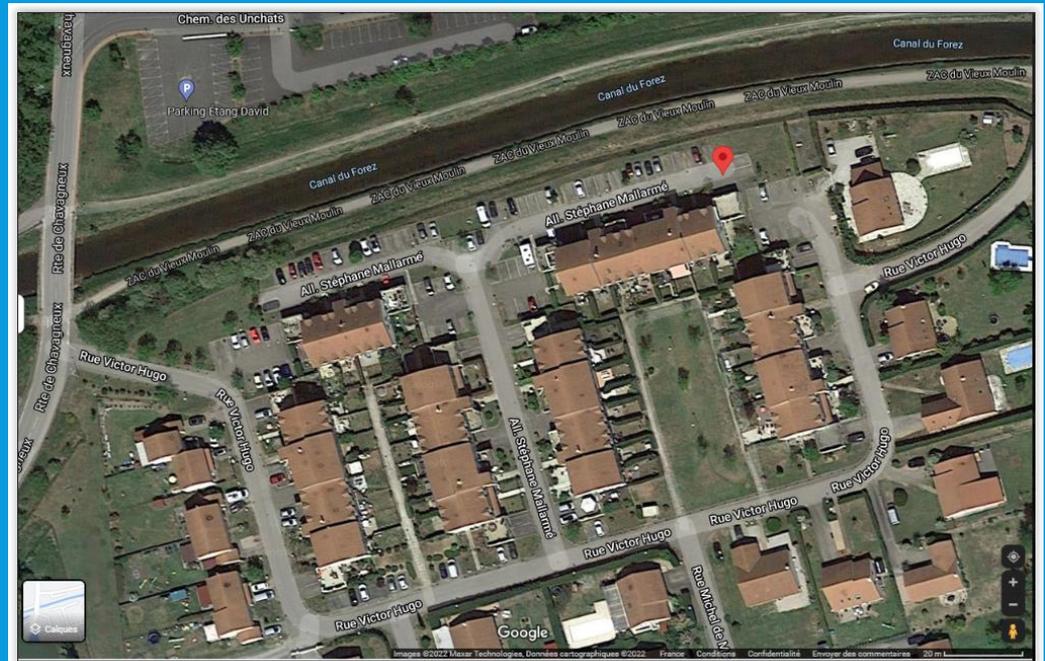


# PROJETS EN COURS

## Demande de Loire Forez concernant la collecte des déchets

- « Notre prestataire de collecte des déchets rencontre régulièrement des problèmes pour pouvoir collecter le lotissement du Vieux Moulin en porte à porte à cause des stationnements gênants, de l'obligation d'effectuer des manœuvres difficiles et des marches-arrières théoriquement interdites. »

- Etude en cours
- Demande remontée à la mairie qui gère la voirie
- Pas de nouvelles de la Mairie
- Les services techniques proposent d'envoyer le projet à Loire Forez

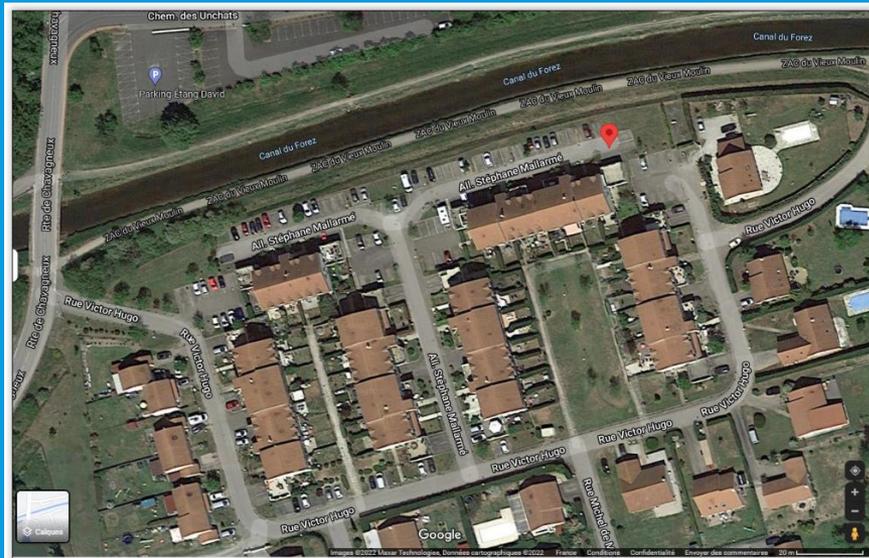


# PROJETS EN COURS

*Demande de Loire Forez concernant la collecte des déchets dans le lotissement du vieux moulin*

- *Proposition ci-dessous en cours d'études*

*Avant*



*Après*



**Impact sur des places de parking existantes, nécessité d'aller voir les propriétaires des places - Le nouveau projet déplace légèrement les places mais en crée quelques unes en plus**

# PROJETS EN COURS

*Demande de la Mairie concernant l'Eclairage public (courrier de décembre 2022)*

- *Pour réduire la consommation d'énergie de la commune, 2 propositions :*
  - Abaissement de l'éclairage entre 23h et 6h*
  - Extinction totale de l'éclairage entre 23h et 6h*

# FIBRE

- *Référent Fibre Optique pour le lotissement : Monsieur NOE*
- *Le lotissement a fait l'acquisition d'une aiguille qu'il est possible d'emprunter auprès de M. NOE – 312 rue Michel de Montaigne*

Rappel sur la fibre optique et mise à disposition d'une aiguille. Un des copropriétaires indique que pour tout terrassement il est nécessaire de faire un DICT, demande intention de commencement de travaux. Déclaration via internet qui permet d'une part de se protéger de conséquences potentielles et d'autre part de recevoir les plans des canalisations (gaz notamment).

# VOISINS VIGILANTS



▶ 37 voisins inscrits



**Nous invitons les gens à s'inscrire pour être informés des alertes diffusées par la gendarmerie.**

# INFORMATION

## • **Constructions / travaux**

Les demandes de travaux doivent nous être faites au préalable de la demande en mairie. Pour rappel, celles-ci doivent respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le cahier des charges afin de conserver une homogénéité dans le lotissement.

Le cahier reste applicable, pas de durée de péremption légale.

Il est téléchargeable sur le site de l'ASL

<https://www.aslvieuxmoulin.fr/>

Nota : Le nuancier pour la couleur des volets et des fenêtres n'existe plus. Les couleurs blanche, verte ou marron ne sont plus les seules autorisées.

La seule contrainte restant à respecter et de coordonner la couleur de la porte d'entrée et du garage

# INFORMATION

- **Bruits de chantier / de bricolage (Non applicables aux professionnels)**

Respect des horaires pour Travaux de bricolage et de jardinage  
(<https://www.stjust-strambert.fr/infos-pratiques-et-demarches/bien-vivre-ensemble/regles-de-bon-voisinage/>)

- Les bruits de chantier ou de bricolage sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés).
- Des exceptions peuvent être faites pour des interventions d'utilité publique urgente.
- Les travaux de bricolage et de jardinage avec des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore sont autorisés :
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
  - le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

# INFORMATION

- Règles de Stationnement
  - Ne pas stationner sur les trottoirs hormis pour des événements ponctuels
- Rappel de la vitesse des véhicules dans le lotissement 
- Interdiction aux véhicules à moteur de circuler le long du Bief
  - Au delà de la bruyance, au vu des vitesses de certains, la cohabitation avec les promeneurs, enfants, poussettes etc.. n'est pas envisageable
- Incivilité (crottes de chiens...)
- Poubelles à ne pas laisser en permanence dans la rue
- Attention au stationnement sur les trottoirs en herbe, les canalisations passent en dessous et peuvent être endommagées

# DEMANDES

- Demande de mettre une barrière en haut des escaliers pour éviter aux quads et motos de passer dans les escaliers reliant le vieux moulin au bois de la dame.
- -----
- Suite à étude technique , qui concluait que les arbres autour du bassin n'étaient pas adaptés et une route abimée à cause des racines qui courent, il faut des arbres dont les racines vont en profondeur et non horizontalement.
- Les riverains du bassin demande à être partie prenante dans les discussions avant l'abattage des futurs arbres autour du bassin. Il est prévu une réunion avec eux avant les futures décisions.
- -----
- Concernant l'éclairage du lotissement : Soumettre l'idée à la mairie d'éteindre mais de mettre des lampadaires à détecteur de présence
- 4 personnes pour l'extinction totale, le reste pour l'abaissement du niveau d'éclairage

# AUTRES POINTS ABORDES

- Allez voir le gestionnaire des garden home pour mentionner de rentrer les poubelles entre 2 passages, car ce n'est pas toujours fait
- Demander à Loire Forez de passer plus souvent pour les poubelles jaunes
- Voiture laissée à l'abandon sur la voie publique : aller voir la police municipale
- Mme Hulain Pascale gère les problèmes de voisinage à la mairie, elle travaille à la police municipale
- Problème concernant de la factrice qui ne peut pas passer à cause des chiens en liberté dans l'allée Charles Baudelaire – en conséquence le courrier n'est pas distribué au moins une fois par semaine
- Question : autour du bassin, peut-on appliquer le régime de fauchage tardif ? Oui déjà mis en place (2x/an)
- Faire couper allée Diane de Poitiers, un arbre qui dépasse
- Ne pas vider des produits dans les grilles d'eaux pluviales sur la route – ça part vers le milieu naturel et non dans le réseau d'eaux usées de la ville donc attention !

# CONCLUSION

Pour toute remarque concernant ce compte rendu, adressez un mail à [contact@aslvieuxmoulin.fr](mailto:contact@aslvieuxmoulin.fr)

# MERCI